



La Réunion commune RID/ADR/ADN

Du 19 au 27 septembre 2023 aura lieu à Genève, en Suisse, la Réunion commune de la Commission d'experts du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses de la CEE-ONU.

Lors de cette session d'automne, la participation sera possible en présence uniquement.

La Réunion commune s'intéressera principalement aux propositions d'amendements pour les éditions 2025 du Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID), de l'Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN).

La session aura pour principal objet l'harmonisation du RID/ADR/ADN avec la 23^e édition révisée des Recommandations de l'ONU pour le transport des marchandises dangereuses.

La Réunion commune clora de plus diverses discussions sur le transport de déchets contenant des marchandises dangereuses et sur les livraisons de marchandises dangereuses chez des particuliers.

En parallèle à la Réunion commune se réunira le groupe de travail sur les citernes qui, sur mandat de la Réunion commune, procédera à un examen préliminaire de nombreux documents concernant les citernes.

Les décisions prises par la Réunion commune devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2025. De dernières adaptations pourront encore être décidées pour les éditions 2025 du RID, de l'ADR et de l'ADN à la session de mars 2024 de la Réunion commune.

La Réunion commune RID/ADR/ADN est conjointement organisée deux fois par an par le Secrétariat de l'OTIF et la division des transports de la CEE-ONU. Elle a pour but d'harmoniser les prescriptions du transport terrestre des marchandises dangereuses (rail, route, navigation intérieure). Pour ce faire, les experts examinent notamment les modifications provenant du Règlement type de l'ONU et les modifications spécifiques pour le transport terrestre.

